

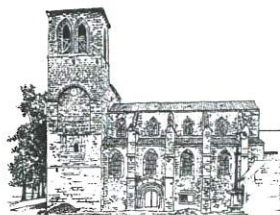
MAIRIE de MANGLIEU

10, place de l'Abbatiale

63270 MANGLIEU

Téléphone 04 73 71 52 01

E-mail : mairie.manglieu@wanadoo.fr



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/02/2025

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID : 063-216302059-20250206-CFU2024COMMUNE-BF



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
27/01/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BROUSSE Michèle.

Etaient présents :

M. BOUCHICHE Laurent, Mme BROUSSE Michèle, Mme BRUT Emmanuelle, M. BRUT Vincent, M. FAURE Francis, M. MONTI Christian, M. PAGES Patrice, M. VERMOREL Julien, Mme WALRAND Andrée

Procuration(s) :

Mme LEGRIX Nathalie donne pouvoir à Mme BROUSSE Michèle

Etai(ent) absent(s) :

Mme DELTOUR Mélissa

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LEGRIX Nathalie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BRUT Vincent

Numéro interne de l'acte : 2025-02-06-007

Objet : Affectation de résultat 2024 - Commune

Après avoir approuvé le CFU 2024 de la commune de Manglieu,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,
Constatant que le CFU 2024 fait apparaître :

Un excédent d'exploitation de 375 208,81 €

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante:

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 250 208,81 € au compte R 002.
- Affectation à la section d'investissement (compte R 1068) de 125 000 €.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Manglieu,

Le Maire,



MAIRIE DE MANGLIEU

Ouverture du secrétariat de mairie les lundi, mardi et jeudi